

MHE

Vous trouverez ci-dessous

- **le bilan des foyers** avec le nombre de nouveaux foyers déclarés de MHE depuis le 01/06/2024, et en encadré, le nombre total de foyers comptabilisés depuis l'arrivée de la MHE sur le territoire français en septembre 2023.
- **la carte du zonage** telle qu'elle sera publiée sur le site du ministère

Cette semaine, **25 nouveaux foyers de MHE ont été déclarés**. Le zonage reste inchangé depuis le 14 décembre.

Un vaccin contre la MHE vient d'obtenir son ATU et devrait être disponible en septembre prochain ; la vaccination devrait être volontaire et à la charge des éleveurs.



Suivi - Foyers de MHE par département, saison vectorielle 2024/2025
Au 08/08/2024 – 63 foyers (depuis le 01/06/2024)

- 31 – 8 foyers
- 32 – 7 foyer
- 64 – 39 foyers
- 40 – 2 foyers
- 66 – 1 foyer
- 09 – 4 foyers
- 24 – 1 foyer
- 81 – 2 foyers



Suivi - Foyers de MHE
depuis le 19/09/2023 4376 foyers

- 64 – 2102 foyers
- 65 – 780 foyers
- 31 – 458 foyers
- 32 – 421 foyers
- 40 – 192 foyers
- 09 – 303 foyers
- 11 – 24 foyers
- 81 – 13 foyers
- 47 – 19 foyers
- 33 – 17 foyers
- 82 – 12 foyers
- 24 – 18 foyers
- 19 – 4 foyers
- 85 – 5 foyers
- 79 – 1 foyer
- 44 – 1 foyer
- 46 – 5 foyers
- 87 – 3 foyers
- 56 – 1 foyer
- 66 – 3 foyers

+ 25 nouveaux foyers depuis la semaine dernière

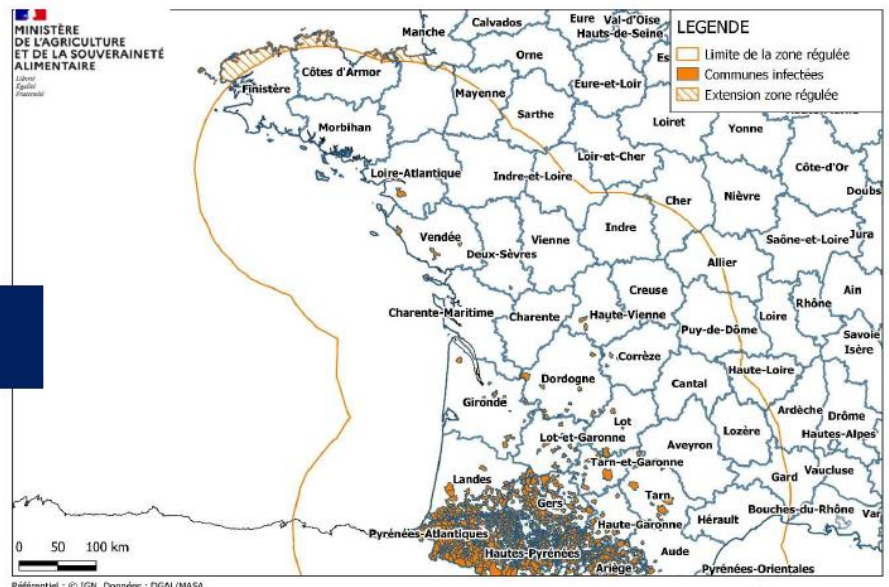


Situation sanitaire MHE et zone régulée

Au 08/08/2024
4 375 foyers (version consolidée depuis le 19/09)
31 nouveaux cas depuis le 01/08/24

Aucune évolution du zonage depuis mi-décembre

MALADIE HEMORRAGIQUE EPIZOOTIQUE (MHE) : FOYERS EN FRANCE

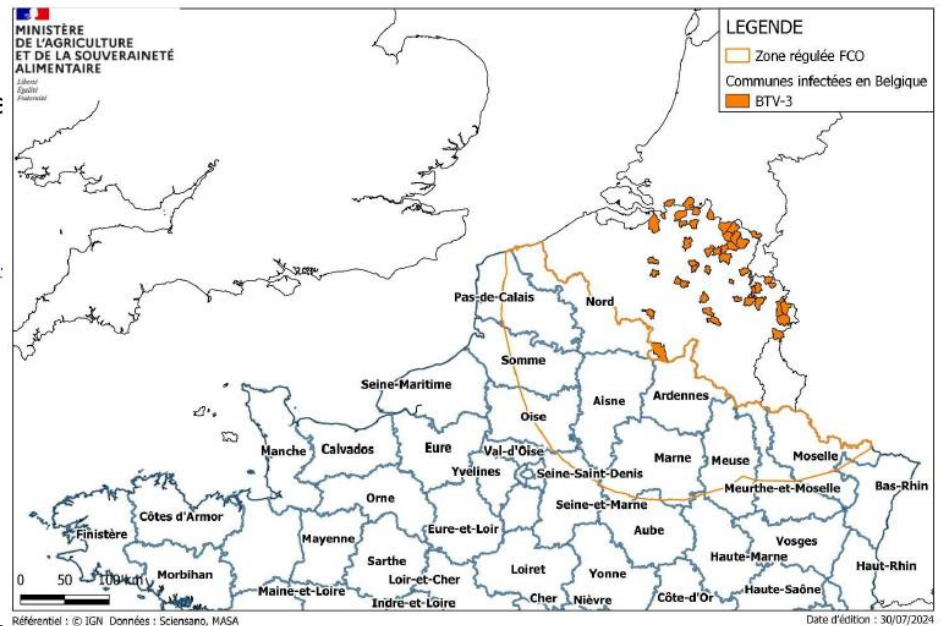


FCO 3

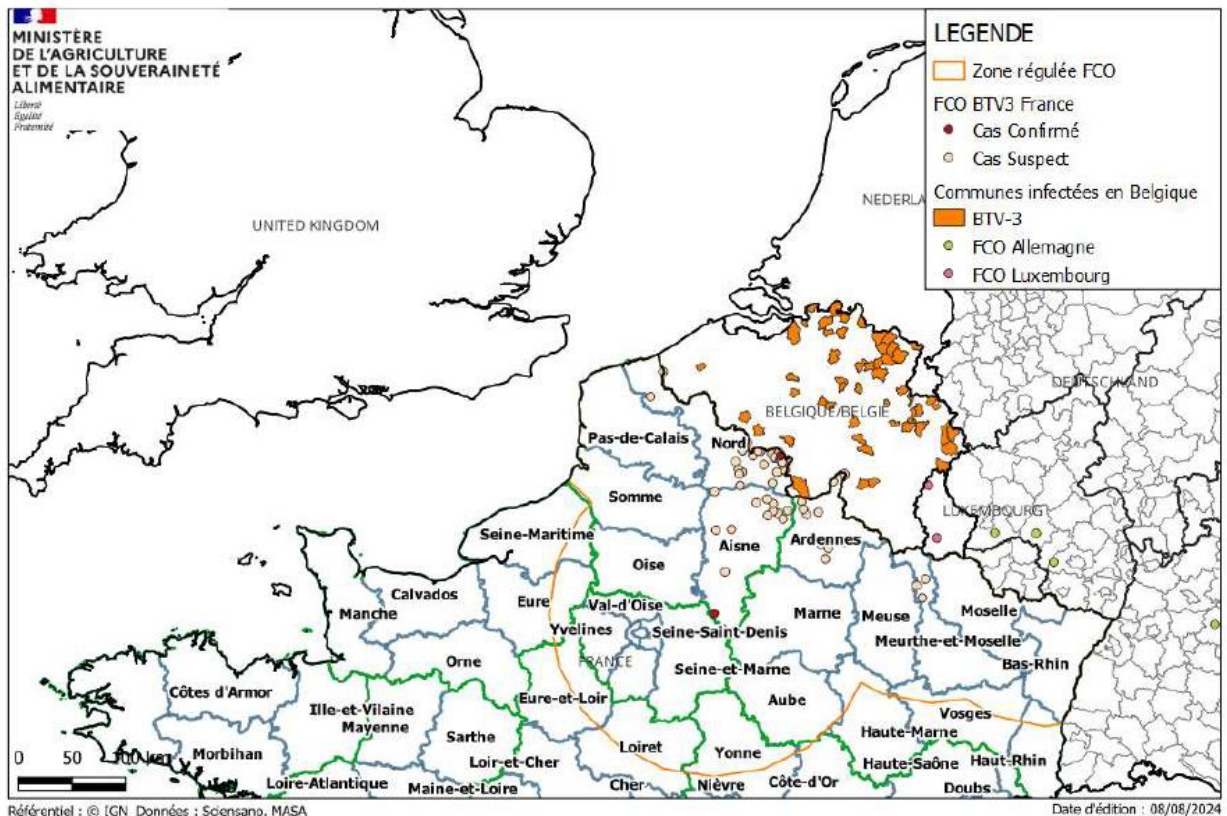
Vous trouverez ci-dessous les cartes du zonage en zone régulée FCO- 3 au 31/07 puis au 09/08/2024, et [en lien](#), la liste des départements et des communes concernées par le zonage de la FCO-3.

Zone régulée FCO semaine 31

- Décision publiée au BO agri le 01/08 sur la base des deux foyers belges près de la frontière française
- Liste des communes publiées sur le site internet du MASA : <https://agriculture.gouv.fr/la-situation-de-la-fco-en-france>
- Semaine 32 : premier foyer déclaré en France
- Au 9 aout 2 foyers confirmés en France
- Nombre de foyers déclarés en Belgique 321 (+ 236 en une semaine)



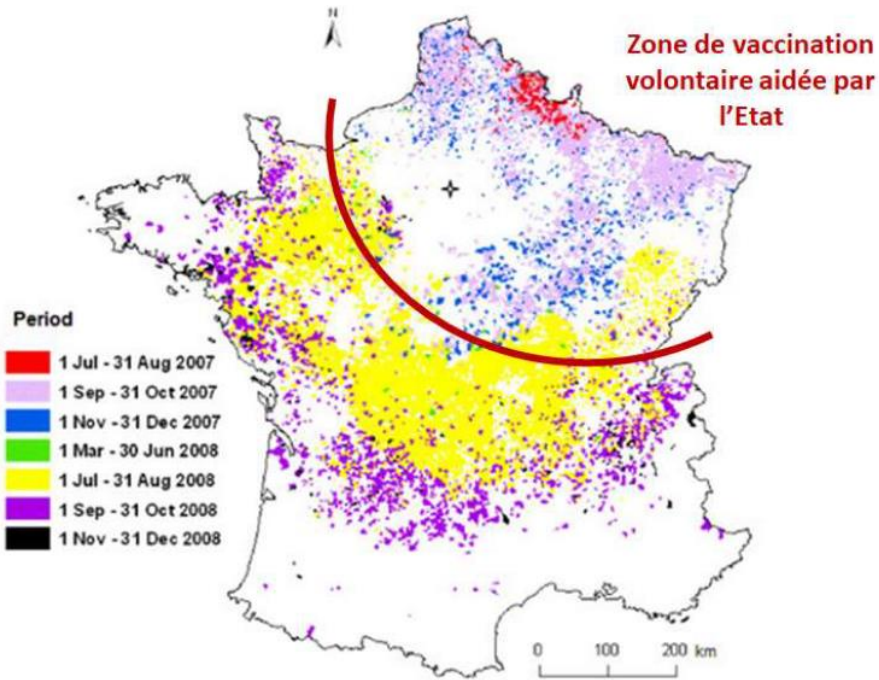
FIEVRE CATARRHALE OVINE (BTV3) : ZONE REGULEE



A noter que :

L'arrêté ministériel du 04/07/2024 est en cours d'ajustement avec notamment la prise en charge par l'Etat de la suspicion FCO (visite et déplacement du vétérinaire), prise de sang et analyses FCO ; il prévoit notamment la stratégie vaccinale pour les infections par des sérotypes exotiques avec définition de zones vaccinales où la vaccination sera volontaire mais aidée par l'Etat.

Les départements des régions Ile de France, Grand Est, Haut de France, Normandie, Centre-Val de Loire et BFC auront accès au stock de vaccin FCO-3 mis à disposition gratuitement par l'Etat. ; l'objectif est de permettre une vaccination en anneau en amont des foyers pour freiner ou bloquer l'avancée virale. La zone définie est basée sur l'avancée virale observée en FCO8 en 2007.



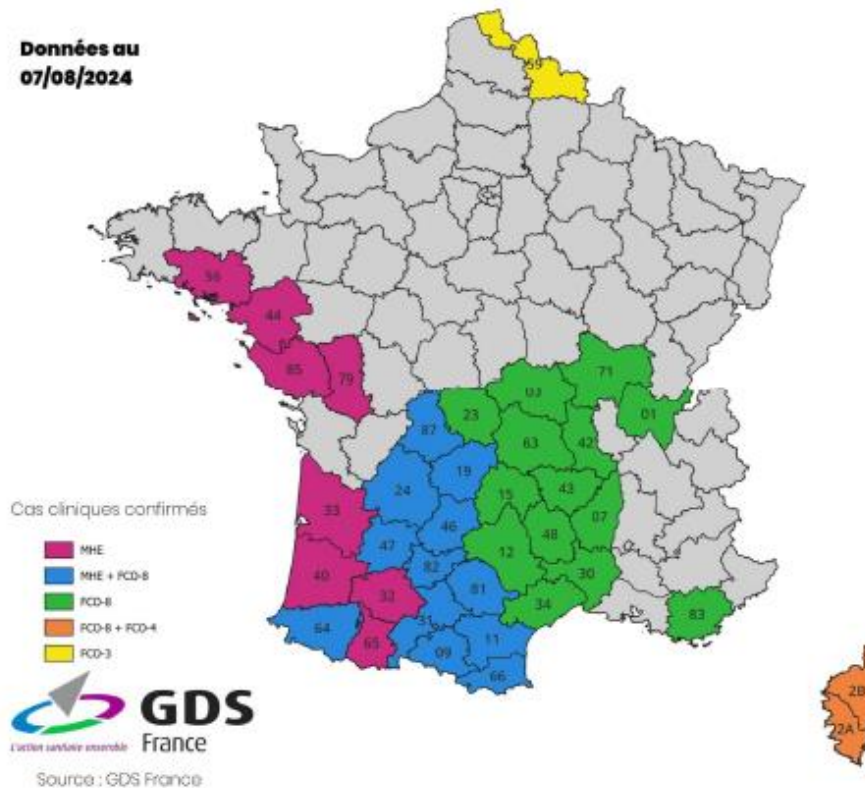
Direction générale de l'alimentaire

09/08/2024

En dehors de la zone vaccinale, la vaccination sera volontaire, prescrite par le vétérinaire et non prise en charge par l'Etat.

Le zonage évoluera (en cas de nouveau cas) le jeudi soir ou le vendredi matin.

Pour les mouvements nationaux, la sortie de la zone régulée pourra se faire avec désinsectisation et tests PCR négatif ; des dérogations sont prévues pour les animaux conduits directement vers un abattoir et abattus dans les 24h, pour les animaux de moins de 70 jours destinés à un atelier d'engraissement fermé en ZI ou destinés aux échanges, pour les ovins en retour d'estive dans l'exploitation d'origine.



Pour mémoire, vous trouvez sur le site internet de GDS France la carte à jour des départements infectés MHE et FCO : [ICI](#)

Pour mémoire, l'ensemble des informations FCO est disponible sur le site de GDS France :

[Fièvre Catarrhale Ovine sérotype 3 - GDS France](#)

[Fièvre Catarrhale Ovine sérotype 8 - GDS France](#)